



Syndicat Général C.G.T. des Personnels

de la Police Nationale du SGAP de Paris

et de la Préfecture de Police

COMMUNIQUE DE PRESSE

Violences : déni de justice dans les commissariats

Le syndicat CGT-Police soutient la démarche des associations féministes qui dénoncent la mauvaise prise en charge dans les commissariats et les gendarmeries des femmes victimes de « violences de genre », et tout particulièrement de violences conjugales et d'agression sexuelles.

S'il fallait des chiffres pour corroborer leurs dires, rappelons que le dernier avis du Haut-Commissariat à l'Égalité entre les femmes et les hommes « *pour une juste condamnation sociétale et judiciaire du viol et autres agressions sexuelles* » du 5 octobre 2016 établit le constat suivant : 1 victime sur 10 réussit à porter plainte, 1 plainte sur 10 aboutit à une condamnation.

Selon nous, ce **dysfonctionnement majeur** de son système judiciaire engage **la responsabilité de l'État pour faute lourde ou déni de justice**, au sens de l'article L. 141-1 du code de l'organisation judiciaire. Et les causes en sont multiples :

A) Carence de formation des policiers

- Une absence de formation initiale adaptée : les mécanismes liés aux violences de genre sont complexes et supposent des formations détaillées et de qualité dont les forces de l'ordre ne bénéficient pas à l'heure actuelle. Dès lors, cette carence les rend inefficaces voire contre-productifs à traiter les plaintes.

- Une absence de formation continue : les formations continues sur ces questions sont quasiment inexistantes, alors qu'une formation de 12h minimum s'avère indispensable. **Car accompagner les victimes ne se borne pas à la maîtrise des attitudes d'écoute, elle suppose une formation aux questions techniques telles que « la stratégie de l'agresseur » ou l'impact du psycho-trauma !** Notre syndicat recueille régulièrement le témoignage de policiers qui, mis en face de leur incapacité à traiter de manière satisfaisante ces questions complexes, demandent des formations à leur hiérarchie et se les voient refuser (pour des motifs liés à la paupérisation extrême des services de police).

- Une culture patriarcale : le traditionnel patriarcat est encore trop largement toléré dans les corps de la police et de la gendarmerie, et à rapprocher de la culture « policier » fortement imprégnée par la domination hiérarchique.

B) Conditions de travail et souffrance des agents de police

Il est crucial de comprendre que **les conditions de travail déplorables et indignes** (20 millions d'heures supplémentaires, locaux délabrés...) **des policiers impactent concrètement leur aptitude à mener à bien leurs missions et tout particulièrement l'accompagnement des victimes.**

En effet, le manque d'effectif de nuit peut expliquer, par exemple, qu'une femme venant porter plainte pour des violences conjugales soit renvoyée chez elle pour une plainte ultérieure (ce qui la décourage).

La majorité des policiers en France se trouve dans un état de **détresse psychologique majeure** (40 % d'entre eux se déclarent en état de *Burn out* et rappelons que le taux de suicide est de 40% plus élevé que la moyenne). Lorsqu'on est fragile psychologiquement, recueillir la souffrance des autres est une violence de plus, ce qui explique que les policiers se montrent cyniques ou peu enclin à recueillir les plaintes : **il s'agit parfois de mise à distance émotionnelle vitale pour leur psyché !!!** (cf. : le trauma vicariant). Rappelons que les policiers qui, pourtant exposés à la violence continue de manière directe ou indirecte, **n'ont aucune supervision sur le plan psychologique** et aucune possibilité d'avoir un réel accommodement sans être taxés de « faible ou inapte » !!!.

Nous exigeons que l'Etat prenne de réelles mesures pour remédier à la souffrance des policiers aux fins de remédier aux carences relatives à l'accompagnement des femmes victimes de violences, et plus largement à une meilleure prise en compte de toutes les victimes d'infractions.

Nous suggérons la création, à l'instar de la brigade des mineurs, d'une brigade spéciale compétente en matière de violences sexuelles, formée et surtout bénéficiant d'un réel accompagnement psychologique.

Paris le 04.04.2018